



Traité Yebamot

Michna 3 - Chapitre 2

כלל אמרו ביבמה: כל שהיא אסורה איסור ערווה, לא חולצת
ולא מתייבמת; איסור מצוה ואיסור קדושה, חולצת ולא
מתייבמת. אחותה כשהיא יבמתה, או חולצת או מתייבמת.

Voici des règles générales à propos de la belle-sœur : celle qui est interdite en tant que proche parente ne peut ni procéder au déchaussement ni se marier. Si elle est interdite par la loi ou par mesure de « sainteté », elle peut procéder au déchaussement, mais pas se marier. Si la sœur de la proche parente est sa belle-sœur, elle peut procéder au déchaussement ou se marier.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions